



Conseil économique et social

Distr. : Générale
12 octobre 2010

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de statistique

Deuxième session

Bangkok, 15-17 décembre 2010

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Initiatives mondiales : Intégration des statistiques agricoles
aux systèmes nationaux de statistique**

Plan d'application pour la stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document décrit dans ses grandes lignes le processus d'élaboration du plan d'exécution de la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Une fois la Stratégie mondiale approuvée par la Commission de statistique de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en collaboration avec ses partenaires, a commencé le travail d'élaboration. Le document décrit les principes sur la base desquels ce travail est effectué et donne un aperçu du cadre de gouvernance et de l'approche régionale adoptés. Il souligne le rôle prépondérant de la région africaine dans ce processus dont il donne le calendrier et décrit les étapes prévues.

Table des matières

	Page
I. Introduction.....	2
A. Importance du développement agricole dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement	2
B. Baisse du volume et de la qualité des statistiques agricoles disponibles	3
C. Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales.....	4
II. Plan d'application de la Stratégie mondiale	6
A. Principes sous-tendant l'élaboration d'un plan d'application mondial	6
B. Cadre de gouvernance.....	8
III. Processus d'élaboration d'un plan d'application mondial	14
A. Le rôle prépondérant de la région africaine	14
B. Calendrier indicatif des prochaines étapes.....	18
IV. Conclusions.....	18

I. Introduction

A. Importance du développement agricole dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

1. Dans les pays en développement, trois personnes pauvres sur quatre vivent en zone rurale et sont, directement ou indirectement, tributaires de l'agriculture pour leur subsistance. On se rend compte de plus en plus que le développement agricole joue un rôle essentiel dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et particulier des cibles ayant trait à la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la durabilité de l'environnement.¹

2. La communauté des donateurs, ayant peu à peu pris conscience de cette réalité, s'est de nouveau déterminée en faveur du développement agricole et rural. La nécessité de soutenir l'agriculture est apparue d'autant plus urgente que, tout récemment, la montée en flèche des cours des produits alimentaires et la diminution des stocks de ces mêmes produits à travers le monde provoquait une crise. Par ailleurs, l'impact des activités agricoles sur l'environnement apparaît en filigrane dans les débats en cours sur les changements climatiques.

3. La nécessité de mesurer la performance du secteur agricole et les retombées des investissements dans l'agriculture s'est donc imposée de plus en plus comme une priorité.² Les décisions prises en matière d'aide et d'investissement dans le but de favoriser la croissance agricole doivent reposer sur des informations crédibles concernant l'utilisation des terres, l'utilisation des

¹ Banque mondiale: *Rapport sur le développement dans le monde 2008: l'agriculture au service du développement*.

² Voir, par exemple, le « Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine » www.nepad.net; les « Principes conjoints des donateurs relatifs aux programmes de développement agricole et rural »; la Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural, 2009; le *Rapport sur le développement dans le monde : l'agriculture au service du développement* (Banque mondiale, 2008).

facteurs de production agricole et les situations économiques et sociales auxquelles les producteurs doivent faire face. Seules des données statistiques appropriées permettent de mesurer efficacement l'impact de ces facteurs.

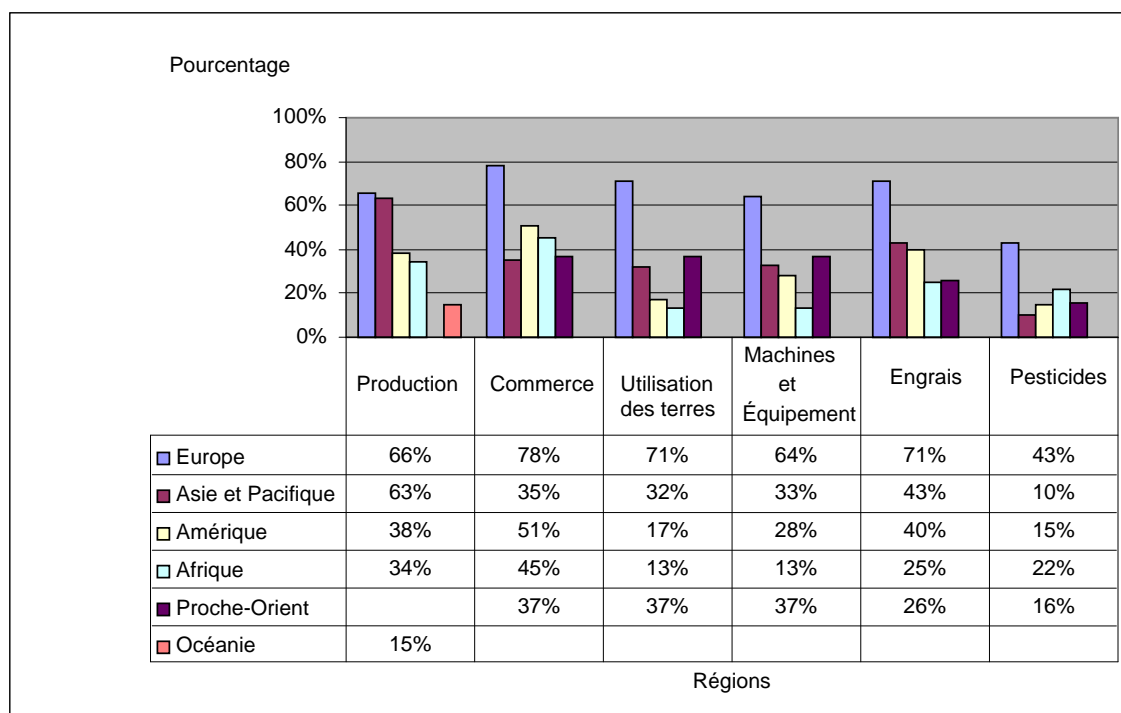
4. Toutefois, on constate aujourd'hui une grave pénurie de données statistiques pouvant servir de base à des décisions en matière de commercialisation, d'investissement ou de politique, ou permettant d'évaluer l'utilité et l'efficacité des mesures de politique agricole actuellement appliquées.

B. Baisse du volume et de la qualité des statistiques agricoles disponibles

5. Beaucoup de pays, en particulier dans le monde en développement, n'ont pas aujourd'hui la capacité de produire et de présenter ne serait-ce qu'un minimum de données agricoles permettant de suivre les tendances nationales ou d'éclairer le débat international sur le développement. Le schéma ci-dessous (figure 1), établi sur la base des réponses fournies par les pays aux questionnaires de la FAO, donne un aperçu des données de base disponibles dans les diverses régions.

6. Des études récentes, en particulier le rapport d'évaluation indépendante du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des statistiques, établi en 2008, ont montré que la capacité de produire et de diffuser des statistiques agricoles³ avait beaucoup diminué dans de nombreux pays en développement au cours des dernières décennies.

Figure 1
Taux de réponses des pays aux questionnaires de la FAO pour les données de 2007



³ Voir le document de la FAO PC 100/3a disponible sur le site http://www.fao.org/pbe/pbee/common/ecg/373/en/PC_Statistics_Evaluation.pdf.

7. Un certain nombre de problèmes sont communs à la plupart des pays en développement :

a) ressources humaines et capacités limitées dans les services responsables de la collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion des statistiques agricoles ;

b) manque d'outils techniques, de méthodologie statistique et de cadres d'enquête adéquats pour effectuer le travail de production de données ;

c) insuffisance des financements provenant des partenaires du développement et des budgets nationaux pour les statistiques agricoles ;

d) absence de coordination institutionnelle empêchant l'harmonisation et l'intégration des données provenant de différentes sources ;

e) manque de capacités pour analyser les données en regard des politiques ce qui entraîne un gaspillage significatif de ressources car de vastes quantités de données brutes ne sont pas utilisées à bon escient ;

f) difficulté pour les utilisateurs de données d'accéder aux données existantes en l'absence de métadonnées ou d'indication de qualité.

C. Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales

8. La décision d'élaborer la Stratégie mondiale a été prise pour faire face à la baisse du volume et de la qualité des statistiques agricoles et répondre à la nécessité de fournir des informations statistiques pertinentes pour satisfaire les besoins émergents en matière de données dans des domaines tels que les biocarburants, le réchauffement de la planète et la sécurité alimentaire. Cette initiative a été lancée lors de la quatrième Conférence internationale sur les statistiques agricoles, tenue à Beijing, au cours de laquelle on a souligné la confusion qui régnait à propos des besoins en données dans le contexte des OMD, et à la lumière des conclusions de l'évaluation externe indépendante de la FAO selon lesquelles il était temps de réexaminer complètement les besoins en statistiques pour le XXI^e siècle et les moyens de les satisfaire au mieux.⁴

9. La Commission de statistique de l'ONU a donné une impulsion vigoureuse à l'élaboration de la Stratégie mondiale lors de sa quarantième session, en février 2009, où l'on est tombé d'accord sur la nécessité de remédier à la situation actuellement insatisfaisante des statistiques agricoles et de lancer une nouvelle initiative sur le renforcement des capacités statistiques pour apporter les améliorations nécessaires. Elle a établi un groupe de travail composé de représentants de pays et d'organisations internationales, « le Groupe des Amis de la présidence », chargé de piloter l'élaboration de la Stratégie. Le processus a consisté en des consultations étendues avec tous les principaux acteurs, notamment les bureaux de statistique nationaux et les ministères de l'agriculture, au cours de réunions et de sessions des organes directeurs de la FAO. Un site Wiki a été mis en ligne à l'adresse (wiki.asfoc.ibge.gov.br) afin d'associer un plus grand nombre de parties à ces consultations.

⁴ Id., p. 13.

10. La Stratégie a finalement été préparée par la Banque mondiale et la FAO avec une contribution substantielle du Groupe de travail des Amis de la présidence. Le document (E/CN.3/2010/3) a ensuite été présenté à la quarante-et-unième session de la Commission de statistique, en février 2010, où il a été approuvé à l'unanimité.⁵

1. Contenu de la Stratégie mondiale

11. La Stratégie mondiale est censée servir de cadre aux systèmes statistiques nationaux et internationaux afin que ceux-ci puissent produire les informations de base nécessaires pour éclairer le processus décisionnel au XXI^e siècle. Elle repose sur trois piliers :

a) Définition d'un ensemble minimal de données de base que les pays diffuseront régulièrement pour répondre aux besoins courants et émergents ;

b) Intégration de l'agriculture aux systèmes nationaux de statistique afin que les décideurs et autres utilisateurs de données soient sûrs de pouvoir établir des liens statistiques entre les domaines économique, social et environnemental ;

c) Pérennité des systèmes statistiques agricoles par une meilleure gouvernance et le renforcement des capacités statistiques.

12. La Stratégie définit un cadre conceptuel global pour la production et l'utilisation des statistiques agricoles et rurales et pour répondre aux besoins d'information des différents utilisateurs de données.

13. Elle définit un ensemble minimal de données de base destinées à être utilisées comme point de départ pour la mise en place de systèmes statistiques agricoles pour le XXI^e siècle. Elle fournit également une méthodologie permettant de déterminer le contenu, la couverture et la fréquence des indicateurs nationaux de statistiques agricoles au-delà de l'ensemble de données de base. Les besoins émergents en statistiques, le cadre conceptuel, l'évaluation des systèmes nationaux de statistiques agricoles et le choix d'un ensemble d'indicateurs de base témoignent de la nécessité d'intégrer l'agriculture aux systèmes statistiques nationaux.

14. La Stratégie décrit les principaux outils qui permettront de réaliser cette intégration. La mise au point d'un cadre directeur d'échantillonnage pour l'agriculture servira de base pour la collecte de toutes les données provenant des enquêtes ou des recensements par sondage. Un cadre d'enquête intégré sera élaboré en vue de fournir des données comparables d'une période à l'autre et d'un pays à l'autre grâce à une enquête annuelle sur certains éléments de base et à des collectes périodiques de données sur des problèmes économiques et environnementaux par la méthode de rotation des échantillons. Un système de gestion intégré des données pour toutes les statistiques officielles se rapportant à l'agriculture garantira l'intégration des données entre les différents domaines.

⁵ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social 2010, Supplément No 4* (E/2010/24-E/CN.3/2010/34), chap. I, sect. B, décision 41/102.

2. Approbation de la Stratégie mondiale et décision de la Commission de statistique d'élaborer un plan d'application

15. La version finale de la Stratégie a fait l'objet de discussions au cours de la quarante-et-unième session de la Commission de statistique en février 2010. Cette dernière a approuvé à l'unanimité le contenu technique et les orientations stratégiques du document. Elle a enjoint la FAO et le Groupe des Amis de la présidence d'accélérer l'établissement d'un plan d'application visant à renforcer les systèmes nationaux de statistiques agricoles. Elle a recommandé que le plan comprenne un programme global d'assistance technique, un programme de formation détaillé et un programme de recherche ciblé ainsi que des indications claires quant à la gestion des fonds et au dispositif de gouvernance aux niveaux mondial, régional et national. Elle a également recommandé que l'on envisage de grouper les pays selon leur niveau de développement statistique.

II. Plan d'application de la Stratégie mondiale

16. Conformément à la décision de la Commission de statistique, un processus inclusif a été établi pour élaborer le plan d'application. Comme pour la Stratégie mondiale, le plan sera élaboré par la FAO et le Groupe des Amis de la présidence de la Commission de statistique avec la participation de tous les principaux acteurs nationaux et internationaux, puis il sera soumis à la Commission de statistique à sa quarante-deuxième session, en février 2011, pour approbation.

17. Le document sera examiné à l'occasion de plusieurs réunions régionales et mondiales. La première consultation mondiale aura lieu lors de la cinquième Conférence internationale sur les statistiques agricoles, à Kampala (Ouganda), du 13 au 15 octobre 2010.

18. La méthode de travail choisie par le Groupe des Amis de la Présidence a consisté à constituer quatre équipes spéciales chargées rédiger des documents sur chacun des éléments techniques principaux : évaluation des systèmes de statistiques agricoles des pays ; programme d'assistance technique ; programme de formation ; et programme de recherche.

19. Pour tenir compte des spécificités régionales et des différents niveaux de développement statistique, le plan d'application est élaboré dans une optique régionale.

A. Principes sous-tendant l'élaboration d'un plan d'application mondial

20. Le plan d'application sera conforme aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement⁶, du Programme d'action d'Accra⁷ et de la Déclaration de Dakar sur le développement de la statistique⁸ afin d'harmoniser la Stratégie avec les initiatives en cours et de l'aligner sur les priorités des pays partenaires.

⁶ Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, adoptée au « Forum de haut niveau pour renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement : harmonisation, action commune, résultats », tenu à Paris du 28 février au 2 mars 2005 (voir www.oecd.org/dataoecd/11/41/34428351.pdf).

⁷ A/63/539, annexe.

⁸ E/CN.3/2010/29, annexe.

1. Prise en charge

21. Étant donné que les pays partenaires prendront en charge l'exécution de la Stratégie mondiale, celle-ci sera intégrée aux stratégies nationales de développement de la statistique. Les zones où un soutien plus important en faveur des statistiques agricoles sera nécessaire seront identifiées et les pays bénéficieront d'un soutien pour incorporer celles-ci dans leurs stratégies nationales de développement de la statistique. Le plan d'application prévoira l'élaboration de directives et de cadres pertinents pour l'intégration des statistiques agricoles dans les stratégies nationales et les systèmes nationaux de statistique.

2. Alignement sur les stratégies et les systèmes des pays partenaires

22. Le plan d'application facilitera le renforcement des systèmes statistiques des pays ainsi que leurs capacités de développement grâce à un soutien coordonné.

23. Il sera mis en œuvre au moyen des institutions existantes aux niveaux national, sous-régional et régional et renforcera les capacités institutionnelles des systèmes statistiques pour les hisser au niveau approprié. Les capacités ainsi renforcées permettront aux pays de recueillir les données de base essentielles et de diffuser les indicateurs pertinents en prenant l'ensemble des indicateurs de base de la Stratégie mondiale comme principe directeur. Les dispositifs spécifiques de gouvernance pourront ainsi varier d'un pays à l'autre selon le type d'institutions et de mécanismes de coordination existant au niveau national.

24. Le renforcement des systèmes nationaux et régionaux dépendra d'une évaluation complète de leurs capacités techniques et opérationnelles à entreprendre des actions aux niveaux national, régional et international et à définir les domaines prioritaires, les ressources nécessaires et les délais à fixer.

25. Cet ensemble constituera la base de l'adaptation du plan d'application aux besoins des différents pays pris individuellement. Les activités seront donc adaptées au niveau de développement des systèmes nationaux de statistique et aux priorités des pays. Pour beaucoup de pays en développement, l'assistance des organismes donateurs et des agences de coopération technique sera nécessaire au stade initial du renforcement des capacités.

3. Harmonisation et coordination

26. Le renforcement des capacités se fera selon une approche régionale pour permettre un soutien coordonné et éviter les doubles emplois. Tandis que certains travaux de recherche et évaluations de pays relèvent du niveau mondial, les activités intéressant principalement une région ou un pays, peuvent être exécutées au niveau régional (par exemple répartition des financements entre pays, gouvernance régionale) ou au niveau national (fixation des priorités, établissement d'un échantillon principal, élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique). Cela permettra d'éviter les doublons et favorisera l'instauration de dispositions communes au niveau régional. Pour faciliter ce processus, les partenaires régionaux/sous-régionaux piloteront les plans d'application régionaux dans le cadre du processus de collaboration et conformément aux principes et programmes des institutions existantes. Cela facilitera l'établissement de liens et favorisera les synergies avec les autres initiatives mondiales et régionales.

4. Prévisibilité et durabilité

27. L'application de la Stratégie permettra aux pays partenaires de planifier et de gérer efficacement leurs programmes de développement. Le plan d'application est une stratégie à long terme de renforcement des capacités statistiques qui se déploiera, en plusieurs étapes, sur une période de 15 ans. Si les apports financiers et le soutien des bailleurs de fonds continueront d'être essentiels pour améliorer les systèmes nationaux de statistique, il faudra aussi que le plan d'application soit cohérent et relié aux stratégies de développement opérationnel des partenaires dans ce domaine et qu'il figure dans les budgets annuels au lieu de dépendre uniquement de l'argent des donateurs.

28. Les trois principaux volets (assistance technique, formation, recherche) feront l'objet d'une approche intégrée. Ainsi, les travaux de recherche nécessiteront des matériels de formation appropriés et l'assistance technique sera fonction des capacités/besoins des pays dans ce domaine particulier. On procédera par étapes pour éviter les doublons. Ces activités font appel à des compétences dans des domaines spécialisés et pointus dont beaucoup de pays ne disposent pas. Le plan d'application va donc se heurter à de nombreux défis que toutes les parties prenantes ne pourront relever qu'au prix d'efforts soutenus.

29. Le renforcement des capacités statistiques nécessaires pour améliorer les systèmes de statistique de certains pays requerra un engagement fort. La mise en œuvre devra s'accompagner d'une mobilisation des ressources et d'actions de promotion aux niveaux mondial, régional et national. La création d'un fonds d'affectation mondial multidonateurs pour les statistiques agricoles et de fonds régionaux permettront d'assurer la prévisibilité et l'efficacité de la gestion de la programmation.

5. Obtention des résultats

30. La gestion de l'application permettra de rendre compte des résultats et d'évaluer ceux-ci. Le plan sera mis en œuvre aux niveaux régional et national mais les résultats seront communiqués aux niveaux mondial, régional et national. Le mécanisme de gouvernance garantit la prise en charge aux niveaux national et régional et prévoit que les résultats seront communiqués aux principaux acteurs, notamment au niveau mondial, grâce à un cadre d'évaluation axé sur les résultats ainsi qu'à un système efficace de suivi et d'évaluation de ces derniers.

31. La large place que l'on a faite, dans la mise au point d'un programme de recherche, à de nouvelles méthodologies et de nouveaux outils peu coûteux pour la collecte de données-sources ainsi que pour l'analyse et la présentation des données va dans le sens de la Déclaration de Dakar sur le développement de la statistique.

B. Cadre de gouvernance

32. La bonne exécution de la Stratégie mondiale exigera une bonne gouvernance aux niveaux mondial, régional et national. Une structure de gouvernance est nécessaire pour fixer des politiques communes de mise en œuvre, apporter le soutien technique nécessaire afin que tous les acteurs puissent s'approprier les résultats, pour coordonner efficacement les activités, étant donné la complexité des problèmes abordés, pour suivre les progrès de l'application du plan en fonction des étapes convenues et garantir une transparence totale dans

l'utilisation des ressources et des résultats obtenus. Il est capital d'établir une série de normes et une méthodologie statistiques pouvant être appliquées systématiquement et acceptées en tant que meilleures pratiques par tous les participants.

33. Le cadre de gouvernance proposé répartit les rôles et responsabilités des organes directeurs mondiaux, régionaux et nationaux. Ce cadre devrait intégrer les organismes de statistiques agricoles à tous les niveaux de gouvernance à commencer par le niveau mondial ce qui exigera des efforts considérables de la part des pays où les statistiques agricoles et apparentées sont traitées par des institutions qui se trouvent en dehors du système national de statistique. Même dans les pays où l'agriculture a été plus ou moins intégrée, le travail de refonte et le renforcement des capacités nécessaires auront un impact.

34. Le cadre proposé suppose également que l'on définisse les liens entre les structures de gouvernance à tous les niveaux. En mettant au point le mécanisme de gouvernance d'autres éléments ont été pris en compte, notamment l'expérience acquise dans la mise en œuvre d'initiatives au niveau mondial dans le domaine des statistiques, la nécessité de tirer parti des structures existantes et de faire participer les utilisateurs de données, et de préciser clairement les filières de transmission des résultats.

1. Cadre de gouvernance mondial

35. L'intégration de l'agriculture dans les systèmes nationaux de statistique doit commencer au niveau mondial et partir de la structure en place.

36. L'organe de statistique qui chapeaute cette activité est la Commission de statistique de l'ONU laquelle englobe par définition toutes les organisations nationales de statistique. L'agriculture n'est représentée à la Commission que pour autant qu'elle est déjà pleinement intégrée aux activités d'un bureau de statistique national. L'élaboration de la Stratégie a été pilotée par le Groupe des Amis de la présidence créé par la Commission et composé de responsables de bureaux de statistique nationaux. Les ministères de l'agriculture ont participé à l'élaboration de la Stratégie par l'intermédiaire des organes directeurs de la FAO.

37. La première étape doit être la constitution d'un comité directeur de la Stratégie mondiale comprenant les bureaux de statistique nationaux et les ministères de l'agriculture. Le Groupe des Amis de la présidence sera de fait incorporé au comité directeur lequel devrait comprendre également des représentants des organisations régionales de coordination et des représentants des principaux utilisateurs de données. On trouvera dans la figure 2 une vue d'ensemble du dispositif de gouvernance et un exposé plus détaillé dans les sections suivantes.

38. Le comité directeur a pour tâche principale de veiller à ce que les ministères de l'agriculture et les bureaux de statistique nationaux aient une voix dans les décisions prises par la Commission sur les questions relevant des statistiques agricoles. En outre, il devrait assurer la direction stratégique et se charger de la surveillance du bureau de coordination mondial pour que l'exécution se fasse selon les principes qui figurent dans la Stratégie.

39. Le coordonnateur mondial devrait se trouver dans les locaux de la Division des statistiques de la FAO. Il aura pour principales responsabilités d'établir des normes, d'assurer une direction centralisée sur les plans technique et pratique et de trancher en cas de litige sur une même question pouvant être interprétée différemment selon les régions. Plus concrètement, le coordonnateur devra :

a) jouer le rôle d'agent de coordination pour obtenir les fonds nécessaires pour financer l'exécution de la Stratégie, en particulier l'achèvement des travaux de recherche pertinents, la mise au point des matériels pédagogiques et l'octroi d'une assistance technique aux pays et régions;

b) faire office de secrétaire du comité directeur et établir les rapports intérimaires annuels destinés à la Commission;

c) en cadrer le travail d'évaluation du système actuel de statistiques agricoles sera menée à son terme. Cette évaluation devrait comprendre un examen de la quantité et de la qualité des données fournies, des capacités statistiques de chaque pays et de leur volonté de mettre en œuvre les éléments de la Stratégie;

d) établir, sur la base des conclusions de l'évaluation et en collaboration avec les secrétariats régionaux, le cadre approprié pour un programme de formation et l'assistance technique à l'intention des pays et des régions afin de déterminer l'ensemble des données de base pour les programmes nationaux et mettre en œuvre les systèmes techniques qu'exige la Stratégie;

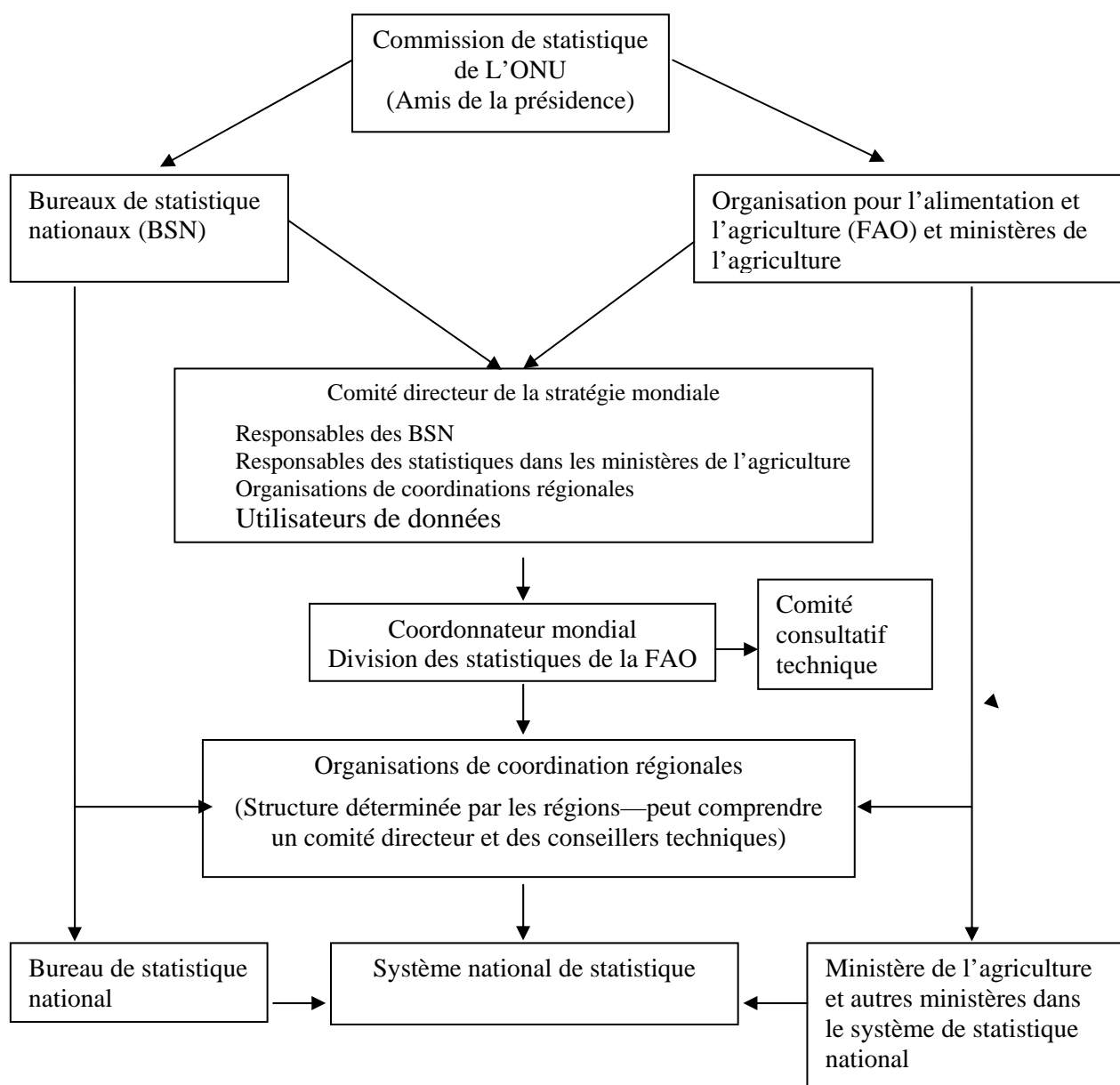
e) élaborer une méthodologie statistique pour la mise au point d'un cadre directeur d'échantillonnage, la conception des échantillons et des enquêtes pour le cadre d'enquête intégré, la mise au point du système de gestion des données et les utilisations d'autres données, telles que celles provenant de sources administratives, de la télédétection et d'experts; réunir ces méthodologies dans une série de manuels de statistique où seront répertoriées les normes et les meilleures pratiques;

f) fournir un appui pour la coordination d'ensemble pour les pays situés dans des régions où il n'existe pas d'organe de coordination;

g) constituer un comité consultatif technique composé d'experts spécialisés dans la mise au point de cadres d'échantillonnage, la conception des échantillons et des enquêtes, la création de bases de données statistiques à des fins de diffusion et dans l'utilisation de technologies telles que la télédétection, les capteurs de géopositionnement et l'utilisation des appareils électroniques pour la collecte de données. Ce groupe technique devrait également s'occuper des utilisations des données administratives;

h) collaborer avec le groupe Wye constitué par la Commission dans le but d'établir les meilleures pratiques pour mettre en rapport les activités agricoles et les ménages d'agriculteurs.

Figure 2
Vue d'ensemble de la structure de gouvernance pour la coordination de l'exécution de la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales



2. Cadre de gouvernance régional

40. Les organes de coordination régionaux ont pour rôle principal de fournir directement une assistance pour la formation et un soutien technique au système national de statistique intégré. Ces organes devraient également être en rapport avec les bureaux internationaux, régionaux et sous-régionaux de leur région pour coordonner leurs activités avec les pays afin d'éviter les doublons et de garantir le respect des normes mondiales. En particulier, les coordonnateurs régionaux sont investis des responsabilités suivantes :

- a) rechercher et fournir des financements pour soutenir l'application de la Stratégie, en particulier pour terminer les travaux de recherche opérationnels nécessaires, mettre au point les matériels de formation pour compléter ceux fournis par le coordonnateur mondial et fournir une aide technique aux régions et pays ;
- b) apporter un soutien technique aux pays pauvres pour l'évaluation des systèmes nationaux de statistiques agricoles. Aider les pays à classer les résultats ;
- c) assurer que les stratégies nationales pour le développement des statistiques sont révisées dans l'optique des principes de la Stratégie ;
- d) coopérer étroitement avec le Coordonnateur mondial dans l'utilisation des résultats de l'évaluation pour déterminer conjointement les besoins d'assistance à la formation et d'assistance technique de la région ;
- e) adopter et adapter les méthodologies fournies par le Coordonnateur mondial pour répondre aux besoins des pays de la région ;
- f) effectuer les travaux de recherches nécessaires pour déterminer les moyens de mettre en œuvre les méthodologies fournies par le Coordonnateur mondial ;
- g) constituer les comités directeurs régionaux nécessaires pour assurer l'intégration de l'agriculture aux systèmes nationaux de statistique;
- h) assurer la coordination d'ensemble des activités de formation et de soutien technique dans la région ;
- i) élaborer des arrangements de partenariat entre pays dotés de systèmes statistiques développés pour aider les pays ayant besoin de renforcer leurs capacités.

3. Cadre de gouvernance national

41. La gouvernance au niveau national suppose l'organisation d'un système national de statistique regroupant le bureau de statistique national, les ministères sectoriels et autres organismes fournisseurs de données. Dans le cas des statistiques agricoles, il s'agira des ministères responsables de la culture, des forêts, des pêches et de toute autre institution collectant des données se rapportant à l'agriculture.

42. Le mécanisme de coordination devrait veiller à ce que les différents producteurs de données appliquent un ensemble commun de normes suivant les principes définis dans la Stratégie et reportés dans les plans d'application mondiaux et régionaux. Le respect de ces normes empêchera les doublons et le gaspillage des ressources ainsi que la publication de données contradictoires provenant de différents organismes d'information. Il garantit également l'intégrité des statistiques en rendant les données disponibles et accessibles. Il devrait également permettre de ne pas éparpiller les efforts pour trouver des ressources pour les systèmes statistiques agricoles dans le cadre des systèmes nationaux de statistique. La gouvernance qu'il offre devrait permettre aux ministères et organismes participant à la collecte des données agricoles d'intégrer l'agriculture aux préparatifs des stratégies nationales pour le développement des statistiques.

43. Lorsqu'il n'existe pas de mécanisme de coordination institutionnel, un organisme de gouvernance, par exemple un conseil national de la statistique, devraient être créé pour organiser l'action des parties prenantes dans ce secteur. Ce conseil comprendrait le ministère de l'agriculture, le bureau de statistique national et autres organismes fournissant des statistiques ou des données administratives, pour organiser et coordonner conjointement l'élaboration et l'utilisation du cadre directeur d'échantillonnage, le cadre d'enquête intégré et la base de données. Il apparaîtra peut-être que certains ministères sont mieux adaptés à certaines de ces activités comme le cadre directeur d'échantillonnage ou la collecte de types particuliers de données. Toutes les données collectées, quel que soit le ministère où l'organisme collecteur, le seront sur la base du cadre directeur d'échantillonnage dans un système d'enquête intégré et les résultats stockés dans une base de données intégrée. Le rôle de chaque institution devrait être défini clairement et être fonction de son savoir-faire et de sa compétence techniques (cultures, élevage, aquaculture et pêche, sylviculture, sols et eau).

44. L'intégration des statistiques agricoles dans le système national de statistique d'un pays ne signifie pas que toutes les responsabilités incombent au bureau de statistique national, au ministère de l'agriculture ou à tout autre organisme en particulier. En revanche, cela signifie que les organisations ayant des besoins de données qui se recoupent doivent accepter le cadre directeur d'échantillonnage, le cadre d'enquête intégré et les principes de la base de données. En particulier, il faut qu'au niveau national, on commence par créer un organe administratif national auquel sera confié les tâches suivantes:

a) procéder à l'évaluation détaillée du contenu et de la portée actuels des statistiques agricoles et des capacités statistiques nationales en faisant appel aux conseils du coordonnateur régional et/ou mondial ;

b) préparer ou réviser les stratégies nationales pour le développement des statistiques et définir les rôles et responsabilités respectives de chaque organisation au sein de l'organe directeur national ;

c) le cas échéant, appliquer ou réviser la législation en précisant l'ordre hiérarchique et la répartition des responsabilités, notamment les règlements concernant la confidentialité de l'information. En d'autres termes, l'intégration de l'agriculture dans le système national de statistique doit figurer dans les lois du pays concernant les statistiques ;

d) élaborer une stratégie pour obtenir l'appui du public en faveur du financement d'un système de statistique durable ;

e) trouver un accord sur le contenu, la portée, la fréquence et la couverture des données que doit fournir le système national de statistique, en d'autres termes, définir l'ensemble des données de base comme le prescrit la Stratégie ;

f) élaborer un plan de travail national pour appliquer la Stratégie. Ce plan de travail devrait déterminer les besoins en formation et en assistance technique pour mettre en œuvre les composantes statistiques de la Stratégie.

III. Processus d'élaboration d'un plan d'application mondial

A. Le rôle prépondérant de la région africaine

45. La Banque africaine de développement (BAfD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec le soutien de la FAO, ont pris l'initiative en tant que coordonnateurs régionaux de la préparation du premier plan (régional) d'application pour l'Afrique avec la participation de plusieurs partenaires régionaux comme l'Union africaine/ NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique), AFRISTAT (Observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne), la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) et la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe). Le Plan pour l'Afrique a été rédigé et a déjà fait l'objet de discussions avec les partenaires lors de deux conférences qui se sont tenues en 2010 ; le projet avancé sera discuté à l'ICAS-V (cinquième Conférence sur les statistiques agricoles) en octobre 2010. Ce plan se trouve donc à une étape plus avancée que le plan d'application mondial, et le travail déjà accompli servira de base à son élaboration.

46. Le Plan s'articule autour de trois composantes distinctes mais apparentées : l'assistance technique, la formation et la recherche, soutenus par un mécanisme de gouvernance. La cohérence entre les composantes techniques est assurée par un cadre technique d'ensemble permettant l'intégration du plan d'application régional dans le plan d'application mondial. Le plan d'application s'inscrira dans le long terme (10 à 15 ans) mais se développera par étapes au cours de la première phase portant sur les cinq prochaines années (2011-2015). De plus, la mise en œuvre se déploiera tout d'abord dans 15 pays pour la première vague (année 1), 15 autres pays pour la deuxième vague (année 2) et tous les autres pays pour la troisième vague (année 3).

47. Un fonds régional d'affectation spéciale sera créé dont la gestion sera confiée à la BAfD. Le budget initial pour cette première phase est estimé à environ 50 millions de dollars.

1. Mécanisme de gouvernance régional

48. Les structures de gouvernance régionales proposées pour l'application de la Stratégie mondiale en Afrique sont composées d'un comité directeur et d'un secrétariat régionaux.

49. Le comité directeur régional sera chargé de la coordination d'ensemble et responsable de l'exécution de la Stratégie. Il sera présidé par l'Economiste principal, Vice-Président de la BAfD pour donner plus de visibilité au comité et à son rôle dans la mise en œuvre de la Stratégie en Afrique. Feront partie du comité des acteurs clés des statistiques agricoles d'Afrique, notamment : les membres régionaux du Comité africain de coordination statistique (CACS),⁹ les membres régionaux du Groupe des Amis de la présidence¹⁰ de la Commission de statistique de l'ONU et des représentants de quatre autres pays désignés, le

⁹ Les membres régionaux du CACS sont : la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la CEA, AFRISTAT et les Communautés économiques régionales.

¹⁰ Ces pays sont : l'Éthiopie, le Maroc et l'Ouganda.

Bureau de la Commission statistique pour l'Afrique (StatCom-Africa) (cinq pays), le Président de la Commission africaine des statistiques agricoles (CASA), des représentants de trois centres de formation statistique, des représentants des bureaux régionaux de la FAO pour l'Afrique basés à Accra et au Caire et des représentants d'organisations internationales, notamment de la Fondation Bill et Melinda Gates.¹¹ Le comité rendra compte à la StatCom-Africa,¹² à la CASA, au Comité directeur mondial et au NEPAD (par l'intermédiaire du Comité des Directeurs généraux de l'Union africaine) et ainsi qu'à d'autres organismes analogues.

50. Un secrétariat régional chargé de la mise en œuvre sera établi à la BAFD dans le cadre de son infrastructure de renforcement des capacités statistiques. Les deux autres organisations responsables des composantes techniques (FAO et CEA) seront membres du secrétariat. Celui-ci sera notamment responsable de la mobilisation et de la répartition des ressources, du suivi, de l'évaluation et des rapports sur l'application de la Stratégie. Le cas échéant, les communautés économiques régionales et les organisations sous-régionales, telles que AFRISTAT,¹³ et les centres régionaux de formation statistique participeront à l'exécution de la Stratégie. Les pays qui en sont les principaux bénéficiaires recevront une aide pour sa mise en œuvre pour laquelle ils devront dans toute la mesure du possible utiliser les structures existantes de coordination des activités statistiques.

2. Assistance technique

51. Pour appliquer la Stratégie, certains pays africains auront besoin d'une assistance technique, d'où l'existence de cette composante. Celle-ci aura pour objectif d'aider les pays d'Afrique à renforcer leurs infrastructures statistiques et à adopter des méthodes plus économiques pour les statistiques agricoles et rurales en partant d'une évaluation détaillée de leurs capacités et besoins réels. Pour que cette assistance soit efficace, des dispositions ont été prises pour a) tenir compte des directives de l'ONU sur la coopération technique dans le secteur des statistiques et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ; b) tenir compte des niveaux de développement des statistiques agricoles dans chaque pays par rapport aux autres pays de la région ; c) tirer parti des structures existantes ; d) mobiliser les capacités régionales ; et e) mettre à profit les directives et les compétences internationales existantes.

52. Cette composante vise concrètement à apporter un soutien pour : a) améliorer les aspects institutionnels et organisationnels des systèmes de statistiques agricoles, en particulier pour aligner les cadres juridiques des statistiques agricoles sur les autres dispositions juridiques, notamment les

¹¹ Grâce à un financement de la Fondation Bill et Melinda Gates, la Banque mondiale et d'autres organisations sont présentes dans six pays d'Afrique pour mettre au point et effectuer des enquêtes auprès des ménages et analyser les données d'enquête en privilégiant particulièrement l'agriculture. Les pays en question sont : le Ghana, le Kenya, le Mozambique, la République unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

¹² La Commission statistique pour l'Afrique est l'organisme intergouvernemental principal chargé des statistiques et du développement statistique en Afrique. Il a été créé par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et par la Commission de statistique de l'ONU, auxquelles il rend compte de ses activités.

¹³ AFRISTAT fonctionne dans 19 pays, pour la plupart francophones, d'Afrique subsaharienne pour l'harmonisation des concepts, normes et méthodes dans les domaines de la comptabilité nationale, des statistiques des prix et du secteur informel.

législations nationales en matière de statistique; b) entreprendre une action de sensibilisation et une concertation entre gouvernements et partenaires du développement pour intégrer les statistiques agricoles aux programmes de développement sectoriel; c) promouvoir et renforcer la coordination pour la production et l'utilisation des données agricoles; d) aider les pays à mieux planifier et gérer leurs recensements agricoles; e) aider les pays à mettre au point des cadres d'enquête intégrés et des bases de données intégrées; f) aider les pays à examiner et vérifier les méthodologies et instruments utilisés pour la production de données administratives agricoles; g) aider les pays à rassembler, étudier, analyser et recenser les bonnes pratiques ainsi que les séries de données agricoles existantes; h) aider les pays à vérifier l'exactitude et la fiabilité des séries de données relatives à la production agricole; i) soutenir l'analyse des données, la recherche-développement; j) aider les pays à établir et/ou à renforcer CountrySTAT;¹⁴ et k) aider les pays à compiler et communiquer/diffuser un ensemble minimal de données de base.

3. Formation

53. La composante formation de la Stratégie vise à : a) renforcer les capacités des organismes nationaux chargés de la collecte, de la compilation, de l'analyse et de la diffusion des statistiques agricoles en améliorant le savoir-faire, les qualifications et les compétences de leurs personnels et b) renforcer et soutenir la capacité des centres de formation africains de mettre au point et d'assurer une formation de bonne qualité dans les domaines relevant de la statistique.

54. Cette composante aura concrètement pour but : a) d'intégrer les besoins de formation en statistiques agricoles aux autres éléments des systèmes nationaux de statistique ; b) d'assurer une formation et d'apporter un soutien aux responsables de la gestion des ressources humaines dans les organismes de statistiques agricoles; c) d'aider les pays à effectuer des analyses détaillées sur les besoins de formation; d) d'améliorer les compétences et le savoir-faire des personnels responsables de la mise au point et de la présentation des cours de formation théoriques et pratiques; e) de renforcer les capacités des centres de formation par des jumelages; f) d'examiner, de concevoir et de produire les programmes de cours et matériels pédagogiques pertinents; g) de financer la préparation et l'organisation de séminaires, d'ateliers et de stages de courte durée dans les domaines prioritaires, notamment la promotion de l'apprentissage à distance et de l'apprentissage en ligne; h) de moderniser les installations de formation et d'élargir l'accès aux manuels et revues pertinents; i) d'harmoniser et de synchroniser les programmes et les qualifications entre centres de formation et pays; j) de financer la participation aux cours approuvés jusqu'au niveau de la maîtrise en Afrique; k) de financer la participation à des stages de courte durée approuvés et à d'autres possibilités de formation; et l) éventuellement, d'établir un processus pour l'accréditation des cours et des qualifications.

¹⁴ CountrySTAT est un cadre statistique et un système d'information appliqué pour l'analyse et pour l'organisation, l'intégration et la diffusion de données et de métadonnées sur l'alimentation et l'agriculture provenant de différentes sources. Il rassemble et harmonise les informations statistiques institutionnelles dispersées afin que les tableaux d'information soient compatibles les uns avec les autres au niveau des pays et avec les données au niveau international.

4. Recherche

55. Cette composante vise à améliorer la collecte et la gestion des données agricoles par l'élaboration de directives et de manuels techniques sur les méthodologies, normes et outils perfectionnés se rapportant aux piliers de la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales dans les domaines prioritaires ci-après :

a) *Cadre de référence*: cadre pour l'élaboration d'un programme intégré de statistiques agricoles; intégration de l'agriculture dans la Stratégie nationale pour le développement des statistiques (SNDS);¹⁵ application d'un cadre d'enquête intégré;

b) *Cadre directeur d'enquête intégré* : utilisation de la technologie la plus récente telle que le système mondial de localisation (GPS) pour la production de statistiques agricoles; mise en rapport des cadres d'échantillonnage aréolaire et des cadres d'échantillonnage par base liste; utilisation de la télédétection;

c) *Méthodes de collecte des données* : amélioration de l'estimation de la zone, du rendement et de la production des cultures; méthodes d'estimation de la zone, du rendement et de la production des cultures mélangées, des cultures répétées et des cultures continues; méthodes d'estimation du rendement des cultures de racines alimentaires; coût de la production; méthodologie de comptage du bétail nomade, estimation des produits dérivés du bétail; adoption de nouvelles technologies; sylviculture et déforestation; prévisions des récoltes et alerte avancée; pêche intérieure, aquaculture; interaction entre le climat, l'environnement, le réchauffement planétaire et l'agriculture; surveillance de l'utilisation/l'occupation des sols ;

d) *Sécurité alimentaire* : méthodologie permettant d'estimer le compte d'utilisation des produits alimentaires, bilans alimentaires, stocks alimentaires et produits forestiers comestibles, indicateurs de nutrition, utilisation des enquêtes sur les ménages/étude de la mesure des niveaux de vie pour les indicateurs de sécurité alimentaire;

e) *Information relative au marché* : estimation des prix au producteur, collecte de données sur les prix des produits agricoles sur les marchés ruraux et les marchés frontaliers, collecte de données sur les facteurs et les marchés de produits affectant les activités agricoles;

f) *Analyse des données* : mise en concordance des données de recensement et des données d'enquête, détermination des besoins en information des utilisateurs pour la prise des décisions, utilisation de la méthode d'estimation pour petits domaines afin d'améliorer les statistiques agricoles;

¹⁵ La Stratégie nationale pour le développement des statistiques est un cadre robuste, complet et cohérent susceptible de faciliter le développement transsectoriel des statistiques. Bien conçue, cette stratégie permet de remédier aux carences de la collecte des données, de mobiliser et de prioriser l'utilisation des ressources pour les statistiques, d'intégrer les statistiques aux processus nationaux d'élaboration des politiques, de planification et de budgétisation ainsi qu'aux stratégies sectorielles afin de produire des indicateurs de performance pour la budgétisation axée sur les programmes (par exemple l'agriculture, santé, éducation, justice et sécurité, eau et environnement); l'ensemble du système statistique national et de constituer un cadre cohérent pour tous les programmes statistiques nationaux et internationaux pour obtenir l'appui de donateurs pour ses programmes, de constituer un plan d'action pour le renforcement des capacités statistiques; elle peut enfin servir de catalyseur du changement.

g) *Données administratives* : amélioration et utilisation des données administratives pour améliorer les statistiques agricoles, estimation des données relatives aux échanges commerciaux transfrontières;

B. Calendrier indicatif des prochaines étapes

56. Les prochaines étapes de l'élaboration du plan d'application sont les suivantes :

- a) Conférence ICAS-V du 13 au 15 octobre 2010 :
 - i) réunion du Groupe des Amis de la présidence le 14 octobre 2010 pour discuter de l'élaboration du plan d'application mondial et faire avancer ce processus ;
 - ii) première réunion du Comité directeur régional sur le plan d'application pour l'Afrique le 13 octobre 2010 ;
 - iii) table ronde de donateurs le 14 octobre 2010 pour présenter le projet de plan d'application pour l'Afrique et la note de synthèse pour un plan d'application mondial comme première étape de la constitution d'une coalition de donateurs, du Fonds mondial d'affectation spéciale et du Fonds régional pour l'Afrique ;
- b) 15 décembre 2010: délai pour la présentation d'un projet de rapport intérimaire sur la préparation du plan d'application mondial pour discussion à la prochaine session de la Commission de statistique en février 2011 ;
- c) février 2011: présentation du rapport intérimaire sur le plan d'application mondial à la quarante-deuxième session de la Commission de statistique ;
- d) deuxième trimestre de 2011 :
 - i) la FAO et le Groupe des Amis de la présidence préparent et examinent le projet de plan d'application ;
 - ii) deuxième réunion de donateurs pour réviser le plan d'application mondial et mobiliser les financements nécessaires.

IV. Conclusions

57. Le Comité voudra bien examiner le plan d'application proposé pour la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales et donner son avis sur le rôle du secrétariat dans la mise en œuvre des activités concernant les statistiques agricoles au niveau régional en collaboration avec les autres organisations régionales. En particulier, le Comité est invité :

- a) à donner son avis sur la nécessité pour le secrétariat de la CESAP de jouer un rôle de chef de file, en collaboration avec les autres organisations régionales, dans l'élaboration et l'application d'un programme régional pour l'amélioration des statistiques agricoles, dans le cadre du programme régional général d'amélioration des statistiques économiques ;

b) à approuver la stratégie d'ensemble pour la préparation du plan d'application mondial et des plans régionaux. En particulier, le Comité est invité à se prononcer sur l'articulation de l'ensemble des données de base et indicateurs recommandés dans la Stratégie mondiale et de l'ensemble des statistiques économiques de base pour l'Asie et le Pacifique ;

c) à donner son avis sur les synergies et complémentarités qu'il convient d'établir entre les composantes techniques proposées dans le plan d'application (formation, recherche, assistance technique) et les activités correspondantes du programme régional d'amélioration des statistiques économiques ;

d) à encourager les États membres et les partenaires du développement à soutenir le travail d'amélioration des statistiques agricoles et économiques dans la région.
